

Le petit

BIERNOIS



www.bierne.fr

Facebook : Le nouveau p'tit Biernois

mairie@bierne.fr



Recrutement d'animateurs et d'animatrices pour les vacances !

- > Vous êtes dynamique, appliqué(e) et motivé(e) ?
- > Vous aimez l'animation et travailler avec des enfants ?
- > Vous êtes disponibles pendant les vacances scolaires ?

La commune de Bierne recrute des animatrices et des animateurs pour ses prochains accueils de loisirs !

- **ALSH vacances d'hiver** (du 13 au 24 février 2023) : recrutement jusqu'au 23 décembre 2022.
- **ALSH vacances de printemps** (du 17 au 28 avril 2023) : recrutement jusqu'au 3 mars 2023.

Envoyez votre candidature à :
Mairie de Bierne
 12 rue de l'église
 59380 Bierne

ou par mail : mairie@bierne.fr



Félicitations !

Hélène CAZIER & Vincente RODRIGUES
se sont mariés le 10 septembre

Manon COURTECUISSÉ & Jérémy MUYL
se sont mariés le 10 septembre

Cindy BIBARD & Franck WEISPECHER
se sont mariés le 17 septembre

Fanny VIENNE & Romain DUJARDIN
se sont mariés le 17 septembre

Ils nous ont quittés :

M. Michel HOGUET
le 1er octobre 2022 à l'âge de 91 ans

Mme Marie-Thérèse DEROO née MARLAND
le 7 octobre 2022 à l'âge de 89 ans

Infos pratiques :

Le "**Camion bleu des Flandres**" sera sur notre commune de Bierne (place du village) les **lundis 14 novembre et 12 décembre 2022, de 9h30 à 13h et 14h à 16h.**

Rappelons que le Camion bleu vient à la rencontre des habitants de la Flandres pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien.

Trois agents du Département sont à disposition pour vous aider et vous accompagner pour toutes les formalités à accomplir.

Les dates clés à venir :

> **1er novembre - 14h30** : Tournoi de belote du Football Club de Bierne

> **6 novembre - 11h** : Cérémonie en hommage aux élus disparus - Rassemblement à 11h

> **6 novembre - 14h** : Bal Country organisé par les Feet on Fire Line Dancers

> **9 novembre - 12h** : repas mensuel des aînés

> **10 novembre - 18h30** : Défilé de la Saint Martin organisé par le Comité des Fêtes - Rassemblement sur le parvis de la Salle Multi-Activités

> **11 novembre - 10h15** : Cérémonie patriotique commémoration de l'armistice de 1918 - Rassemblement à 10h15

> **19 novembre - 14h30** : Tournoi de belote du Ping-Pong Club Biernois

> **26 novembre - 10h>12h** : Collecte au profit de la Banque Alimentaire organisée par le Club de la Colme à la Médiathèque

> **27 novembre - 9h** : Brocante couverte organisée par l'AAPE

> **7 décembre - 12h** : repas mensuel des aînés

> **10 décembre** : Noël au village organisé par le Comité des Fêtes

> **13 décembre - 18h30** : Conseil municipal

> **17 décembre - 16h** : Arbre de Noël organisé par le Football Club de Bierne

Expérimentation : Extinction de l'éclairage la nuit à partir du 15 novembre

Cette mesure aura un impact important sur la consommation d'énergie, la durée de vie et la maintenance des matériels, et participera à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse.

Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie et considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies, le conseil municipal de Bierne a décidé, à titre expérimental pour une durée de 12 mois, et ce à compter du 15 novembre 2022, l'extinction de l'éclairage public la nuit entre 23 heures et 5 heures sur l'ensemble du

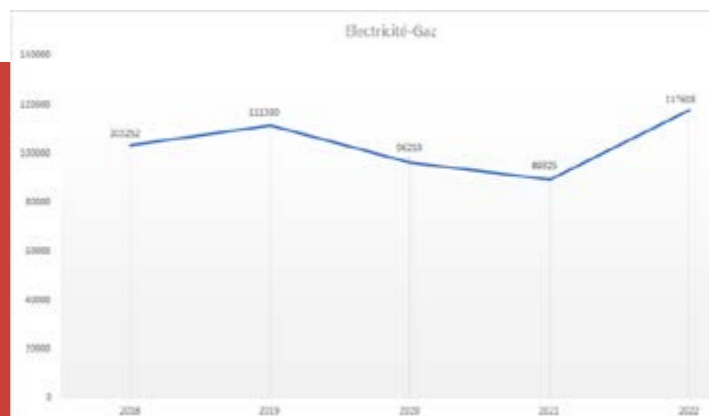
territoire communal, à l'exception des voies départementales Route de Dunkerque et Route de Watten.

La volonté municipale est ainsi d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité en considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

La hausse du coût de l'énergie a des impacts sur le budget communal, le graphique ci-joint avec une simulation sur l'année 2022 montre une hausse de 30 % par rapport à l'année 2021.

Les mesures votées lors du dernier Conseil Municipal (*coupure de l'éclairage public la nuit, baisse de la température dans les bâtiments municipaux, lancement de l'étude pour l'isolation de la salle polyvalente Louis Puget, mise en place de robinets thermostatiques, interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable, fin des serviettes jetables à la cantine, installation d'un composteur pour les déchets de la cantine, mise en place de fontaines à eau, fin d'achat de bouteilles d'eau en plastique par la collectivité*) entrent dans une démarche éco-responsable tout en respectant les dépenses budgétaires.

Ces mesures écologiques efficaces constituent une première étape. Des réflexions sur l'adaptation de nos pratiques seront menées par les différentes commissions municipales.



Portail de la médiathèque

Ce portail permet de consulter, de choisir et de réserver à distance les ouvrages et magazines qui se trouvent sur les rayonnages de la médiathèque.

Nouveau service à l'attention de tous les Biernois, ce portail est aussi dédié à notre projet culturel qui consiste à mettre en relation les livres et documents présents avec un certain nombre de rubriques culturelles d'un menu déroulant.

La Culture étant l'information partagée sur nos manières de vivre et de penser dont témoignent les livres de la médiathèque, les expositions qui s'y déroulent, les rencontres organisées et les événements majeurs concernant notre patrimoine.

Vous aurez ainsi accès, depuis chez vous, à des articles, photos, vidéos rendant compte de NOTRE TEMPS, des HOMMES et des FEMMES qui l'ont marqué et continuent de le faire, des FIGURES LITTÉRAIRES, des LIEUX et ESPACES de ce patrimoine, des FORMES d'ART qui s'y trouvent, des grands moments de notre HISTOIRE (MEMOIRES et EMPREINTES).

www.mediathèque-bierne.fr

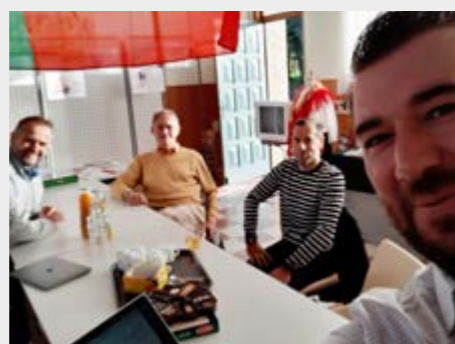


Café-rencontre habitants-élus

Bilan extrêmement positif pour la 1ère édition du "Café-rencontre habitants-élus" qui s'est déroulée le samedi 1er octobre, dans une ambiance tout à fait conviviale et décontractée.

La municipalité avait souhaité proposer un temps d'échange informel sur des sujets choisis par les habitants, et on peut dire que le nombre de ces sujets a été conséquent : démocratie participative, projets dans le village, nature en ville, gestion des espaces verts, pont du petit Millebrugge, mur anti bruit sur la RN225, vitesse des voitures dans les rues du village, stationnement sur les trottoirs, sécurisation de nos rues, excréments animaux, éclairages extérieurs, état des trottoirs et des routes, covoiturage, et bien d'autres encore...

Grand merci à tous les habitant(e)s qui sont venus participer à cette rencontre et à ses échanges.



Merci à Laurent Degroote qui a été le tout premier Biernois à s'inscrire à cette démarche participative, et qui nous a apporté bon nombre d'idées à développer pour notre village.



Matérialisation du Hameau de "La Demi-Lune"

Initié par l'ancienne municipalité de Bierne et porté par la nouvelle, le projet de matérialisation du "Hameau de la Demi-Lune" est désormais réalisé !

Le Département du Nord a procédé à la pose des panneaux, Route de Dunkerque, à la sortie de Cappelle-la-Grande.



Ce changement entraîne donc de fait : lorsque vous venez de Cappelle-la-Grande vers Bierne, l'abaissement de la vitesse légale à 50 km/h devant les habitations biernoises (au lieu de 70 km/h

auparavant) jusqu'au panneau de sortie d'agglomération de Tétéghem - Coudekerque-Village (quelques centaines de mètres plus loin).

Et lorsque vous venez de Bierne vers Cappelle-la-Grande : l'abaissement de la vitesse légale à 50 km/h à partir du panneau d'entrée d'agglomération de Tétéghem - Coudekerque-Village, avant les habitations biernoises.

Et si vous vous posez la question de la succession de panneaux sur quelques dizaines de mètres, c'est tout simplement dû au fait que la commune de Tétéghem - Coudekerque-Village possède une enclave sur le territoire de Bierne, qui fait que la maison en bord de route ainsi que la ferme située derrière se trouvent sur leur territoire, et non à Bierne.

Engazonnement des allées du cimetière

A la demande de la municipalité, les agents municipaux ont commencé à semer un gazon adapté et très spécialisé dans les allées du cimetière de Bierne.

Le but est d'améliorer l'aspect esthétique en le végétalisant comme certains cimetières Anglais. Jusqu'à présent il était comme tous les anciens cimetières, assez minéral du fait de ces allées exclusivement recouvertes de cailloux rouges. L'interdiction d'utiliser des pesticides faisait que les mauvaises herbes les colonisaient et les agents devaient intervenir très régulièrement.

Le fait d'engazonner sur un petit fond de cailloux est nécessaire pour la stabilité des sols, et permet de passer une tondeuse entre les tombes sans risque de projection car l'herbe fixe les cailloux et les adventices qui ne manqueront pas aussi de s'y installer seront moins inesthétiques comme sur des pelouses classiques.

Nous avons consulté des équipes qui utilisent déjà ces techniques pour suivre leurs conseils et nous avons réalisé un essai concluant sur quelques allées.

Nous tâcherons aussi à terme de parfaire l'aspect esthétique en plantant des végétaux et arbustes adaptés aux endroits où cela pourra se faire.



Groupe "Bien-Vivre à Bierne, partageons demain" :

Bienvenue au "Photo club de Bierne" :

C'est officiel, une nouvelle association vient de se créer sur notre commune. Si vous êtes intéressés par la photo, la convivialité, un peu de marche, la découverte de notre environnement et patrimoine, la maîtrise de quelques logiciels informatiques de retouche...

N'hésitez pas à rejoindre le groupe existant ! Plus d'infos sur le site internet de la commune (www.bierne.fr), rubrique "annuaire des associations".

Stop aux déjections canines non-ramassées !

Nous recevons très (trop !) régulièrement des messages d'habitants nous signalant la présence de déjections canines sur l'espace public, voir même sur leurs terrains privés, alors qu'ils ne possèdent pas de chien...

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent OBLIGATOIREMENT ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique (article R.634-2 du code pénal).

La commune de Bierne dispose de 34 poubelles réparties sur l'ensemble du village. 34 poubelles qui sont vidées toutes les semaines par les agents municipaux, ce qui prend un certain temps et des moyens humains et matériels.

La mise en place de distributeur de sacs spéciaux n'est pas non plus une réponse adaptée, car pour en avoir discuté avec plusieurs autres communes, il faut en permanence remettre des sacs dans les distributeurs (les enfants adorent jouer avec...), ça coute cher (et ce sont des dépenses publiques, donc les impôts de l'ensemble des Biernois), c'est chronophage, et les agents municipaux ont bien d'autres choses à faire que de remettre des sacs, et il manquera toujours un distributeur quelque part.

Merci aux propriétaires qui jouent le jeu : la propreté, c'est l'affaire de gens responsables !

Site internet de la médiathèque :

Le portail informatique de la médiathèque de Bierne sera accessible dès après la parution de ce numéro soit le 8 novembre, et puisque la lecture doit demeurer "cause nationale" vous découvrirez dans les différentes rubriques de "INFOS CULTURELLES" des informations complémentaires et d'autres livres pour répondre à votre curiosité.

Vous pourrez y avoir accès à l'adresse :

www.mediathèque-bierne.fr

Votre identifiant est votre adresse mail. Votre code d'accès est votre date de naissance (à changer lors de la première visite). Il est nécessaire de s'inscrire auparavant à la médiathèque (auprès de Martine) si ce n'est déjà fait.

Dans l'obscurité, veillez à être visible :

Que l'on soit piéton, cycliste, joggeur ou automobiliste, en automne les jours baissent, la nuit arrive vite, la visibilité se réduit, surtout depuis le passage à l'heure d'hiver, et les risques d'accident s'accroissent.

Parents : veillez à protéger vos enfants en munissant leurs vélos de systèmes d'éclairage efficaces, et à tous les utilisateurs de l'espace public (piétons, joggeurs, cyclistes, ...) rendons-nous visibles en portant des vêtements clairs ou assortis de bandes rétro-réfléchissantes et redoublons d'attention !

Pont du Petit-Millebrugge :

Une réunion de travail est programmée le lundi 7 novembre avec la municipalité, la CCHF et la société en charge de ces travaux.

Chèque sportif :

La municipalité a décidé de reconduire le "chèque sportif biernois" de 30 € pour l'accès à la pratique du sport pour la saison 2022/2023.

Renseignez-vous auprès de vos responsables associatifs.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

Groupe "Bierne 2020" :

Depuis l'absence du maire, le premier adjoint a fait le choix de ne plus communiquer, plus de rapport hebdomadaire, plus d'agenda, plus d'invitation aux assemblées générales et lors du dernier conseil municipal pas de livret d'instance, seul ligne de conduite l'ordre du jour et divers devis. Nous doutons sur la légalité de ce conseil.

Route de Bergues un flop total, la voie douce qui au départ se voyait liée par deux ponts verra deux passerelles supplémentaires enjambrer l'HOUT GRACHT. Et pour le petit millebrugge, retour financement du pont à double sens, début novembre ?

Alors que nous sommes en pleine urgence écologique, l'étude tarifaire du gaz pour notre collectivité prévoit une augmentation de 500%, les travaux énergétiques de l'école n'ont toujours pas débutés et couteront plus cher par immobilisme (hausse coûts des matériaux). Mesure prise, réguler la température à 19° dans l'ensemble des bâtiments. Nos propositions pour sauvegarder les classes de l'école: construire de nouvelles maisons au nom de la commune, les louer à de jeunes couples comme le font déjà d'autres communes. Les loyers permettront de rembourser l'investissement.

